

Par
ALAIN AUFRAY
Envoyé spécial dans la Somme
Photos
LUDOVIC CARÈME

Dans les territoires où l'éolien terrestre s'est rapidement développé ces vingt dernières années, on proteste : la coupe est pleine. C'est particulièrement le cas dans les Hauts-de-France, et plus encore dans la Somme. A lui seul, le département a accueilli depuis 2005 près de 1 000 des 8 000 éoliennes de France. Soit 12,5 % des installations sur moins de 1 % du territoire. La concentration est exceptionnellement forte dans le sud du département : dans la seule communauté de communes Somme-Sud-Ouest, on compte déjà 170 éoliennes. 70 autres sont en cours d'instruction. Les nouveaux projets sont quasiment tous contestés par de petites associations locales, encouragées par le président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, selon qui « la limite du supportable » est largement dépassée. Par l'intermédiaire de la fédération Stop Eoliennes, la région participe aux frais d'avocats des innombrables recours engagés contre les projets des opérateurs.

C'est le cas à Villers-Campsart, village mobilisé contre l'installation de deux nouveaux parcs éoliens sur ses flancs ouest et sud. A près d'un kilomètre des habitations, mais hors de la commune, ce sont une dizaine d'éoliennes qui viendraient s'ajouter aux 18 qui tournent déjà au nord. La plupart des 130 habitants en ont assez. Au bord de la départementale qui traverse la commune, ils le crient sur des panneaux accrochés devant leurs maisons : « Stop à l'encerclement éolien », « enquête publique bidon », « les éoliennes, c'est du vent », « stop au massacre de nos paysages », etc. A l'entrée du village, Claudine Allart coule une paisible retraite dans sa jolie maison, une vieille ferme où l'on élevait jadis des cochons. Chaleureuse et dynamique, cette ancienne ouvrière du textile raconte qu'elle a vu d'un bon œil arriver les premiers mâts, il y a une dizaine d'années, au nord du village, sur les champs d'Andainville, commune mitoyenne de 260 habitants : « On ne s'est pas inquiété. C'était un sujet de curiosité. »

«RUMEUR D'ABBEVILLE»

A quelques maisons de là, Michel Grévin, percepteur retraité, avait eu la même réaction : « Au début, c'était super. On trouvait ça beau et sympathique. On prenait des photos du chantier. » Il y avait si longtemps qu'on n'avait pas vu un investissement se concrétiser dans ce vieux village fier de son église classée et de ses belles maisons de maîtres un peu défraîchies. Ici comme dans la plupart des communes voisines, la vie économique s'est retirée depuis des lustres, emportant avec elle l'école, le café et l'épicerie. Du côté d'Andainville, le parc n'a cessé de grandir : 18 éoliennes géantes, cela commençait à devenir moins « sympathique ». Certains riverains ont commencé à se plaindre du bruit :



Julie Sandri, habitante et militante contre des projets éoliens supplémentaires.



Sur la route principale du

ÉOLIENNES La pagaille de la Somme

Alors que le Parlement examine dès ce mardi la loi d'accélération des énergies renouvelables, les habitants du département dénoncent une saturation des mâts, mais aussi des opérateurs qui profitent de la pauvreté de la région.

selon le sens du vent, le souffle d'un brassage, comme une lointaine machine à laver, finit par taper sur les nerfs. « L'opérateur nous dit qu'à plus de 500 mètres [éloignement minimal des zones d'habitation fixé par arrêté en 2010, ndlr], ça ne fait pas plus de bruit qu'une conversation à voix basse. OK. Mais, je ne suis pas venue m'installer en pleine campagne pour entendre sans arrêt des conversations à voix basse ! » proteste Agnès, l'une des 73 habitants de Frettecuisse, autre village mobi-

lisé. Comme beaucoup de riverains, cette ancienne citadine s'inquiète de la valeur de sa maison : « Avec la généralisation des moteurs électriques, il y aura bientôt moins de bruit dans un appartement du boulevard Barbès que chez moi. Il verra sa valeur augmenter de 100 % tandis que ma maison perdra 20 %. » Village « martyr », populations « sacrifiées » : ce vocabulaire rappelle celui de la « rumeur d'Abbeville ». Lors des dramatiques inondations de 2001, il se disait que les bourgs de la vallée de

Somme avaient été volontairement inondés pour protéger Paris d'une crue de la Seine. Derrière sa maison, Claudine Allart soigne son petit jardin, son potager et son poulailler. Elle a une belle vue dégagée vers l'ouest avec, au loin, la forêt de hêtres qui domine la vallée du Liger. C'est là, devant ce bois, pile en face, que devrait se dresser la prochaine rangée d'éoliennes. Elles ne seront pas sur le territoire de Villers-Campsart mais sur celui du village voisin, Brocourt. Bien que moins af-

fectée visuellement par ce projet, c'est donc à cette petite commune de 103 habitants que sera versé l'essentiel de la fiscalité éolienne. Près de 30 000 euros par an, de quoi presque doubler le modeste budget municipal. Le maire de Brocourt accueille à bras ouverts cette manne inespérée. Tout comme les propriétaires exploitants des champs où seront implantés les mâts. La location du terrain peut leur rapporter plus de 6 000 euros par an.

TERRAIN DE JEU IDÉAL

« Il y a trop d'argent en jeu, ça pourrait l'ambiance. On est en train de creuser des fossés entre les communes », regrette l'ex-percepteur Michel Grévin. Le poison fait son effet. Les méchantes rumeurs vont bon train : tel maire est soupçonné d'avoir touché des pots-de-vin, des agriculteurs jalourent leurs collègues qui, ils en sont sûrs, ont attiré chez eux les opérateurs pour leur proposer des emplacements. Avec sa centaine de petits villages sans grandes ressources, cette communauté de communes était pour les opérateurs un terrain de jeu idéal.

« Il y a quatre fois moins d'éoliennes en Bretagne ou en Normandie alors que les conditions de vent sont équivalentes. La vérité, c'est que nous sommes une région pauvre, et c'est pour cela que les promoteurs viennent chez nous », proteste dans le *Courrier picard* le vice-président LR de la région, Christophe Coulon. Interrogé par *Libération*, l'opérateur Ventelys, jeune société française qui



village de Villers-Campsart.



Philippe Watelain, agriculteur et maire du village, vendredi.

entend développer ses projets «dans une démarche participative avec les riverains et les élus» tente maladroitement de contester cette corrélation entre pauvreté du territoire et développement de l'éolien. Bien que plus pauvre, la Normandie ne compte-t-elle pas moins d'éoliennes que la région Grand-Est ?

EMPOCHER LA TAXE

Les onze membres du conseil municipal de Villers-Campsart sont divisés : les quatre propriétaires exploitants, tous pro-éoliens, face aux six autres élus, tous opposants. Au milieu de la mêlée, le maire, Philippe Watelain, ne cache pas sa lassitude. Il juge «absurde» la clé de répartition de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe payée par les opérateurs : elle est perçue par la communauté de communes qui en garde la moitié et verse 30% aux villages

sur lesquels sont implantés les mâts. Les 20% restants étant distribués aux 119 communes de la communauté. Résultats : avec ses 130 habitants sans éoliennes sur son territoire, Villers-Campsart doit se contenter de 4000 euros par an tandis que son minuscule voisin, Arguel, 29 habitants, en reçoit 30000. «Ils ne savent pas quoi faire de leur fric», s'agace le voisinage. A Arguel et dans la plupart des communes

qui ont autorisé des implantations, les maires fixent les mêmes priorités : d'abord la restauration des églises, ensuite l'enfouissement des réseaux, et puis la réfection des salles communales. Effet inattendu de la transition énergétique, l'éolien sauve aussi des clochers en péril. Philippe Watelain aimerait bien, lui aussi, avoir les moyens de réparer sa vieille église. Parce qu'il ne voulait pas se résigner aux nuisances tandis que ses voisins empochent les taxes, il a fait savoir à Ventelys, opérateur du projet Rosignol, qu'il n'aurait rien contre des installations supplémentaires et visuellement moins

gênantes, à l'est du village. En 2017, le conseil municipal approuvait donc l'engagement d'une étude préalable pour l'installation de onze éoliennes. Philippe Watelain s'en veut de n'avoir pas alors organisé un référendum : «Au moins les choses auraient été claires.» Car à mesure que l'instruction du dossier avançait, la contestation n'a cessé de s'amplifier.

«C'est quand même incroyable : on nous interdit de mettre des fenêtres en PVC dans nos maisons proches de l'église mais on trouve normal de nous coller des mâts de 130 mètres à moins d'un kilomètre du clocher», proteste Claudine Allart. Dans le village, on se raconte l'histoire de

cet éleveur du nord de la Somme qui a vu son troupeau de vaches laitières dépérir. Selon lui à cause de «courants parasites». Julie Sandri, présidente de l'association qui mène le combat à Montagne-Fayel (142 habitants) est particulièrement sensible au sort des chauves-souris, «massacrées» par les pales en mouvement. Elle renvoie aux travaux de l'Ademe qui confirment que les chiroptères sont les mammifères les plus affectés.

«REFUS SYSTÉMATIQUES»

Etendue aux cinq communes concernées par le projet Ventelys, l'enquête publique de mars 2022 a tourné à la pétition anti-éolienne, avec plus de 1400 avis négatifs contre un seul favorable. Estimant que les contestataires n'avaient fait que copier-coller le même argumen-

taire, le commissaire-enquêteur a toutefois rendu début mai un avis favorable pour 8 des 11 éoliennes programmées, saluant au passage la qualité pédagogique du dossier de l'opérateur. Forte de cet avis, la préfecture, seule habilitée à donner le feu vert définitif, a rendu son avis l'été 2022 : négatif. Sensible à la fronde qui monte dans son département, la préfète Muriel Nguyen (entre-temps appelée au cabinet du ministre de la Ville, Olivier Klein), s'est opposée par arrêté à l'installation de nouvelles éoliennes sur ce territoire saturé, proche de la vallée du Liger, classée pour sa faune. Motivé par l'avis favorable du commissaire enquêteur et de plusieurs maires concernés, l'opérateur a engagé un recours devant la cour d'appel administrative de Douai. Ventelys s'étonne que cette préfète

ait systématiquement délivré des arrêtés de refus. Sur ses 11 arrêtés des années 2019 et 2020, 10 ont été annulés par la cour d'appel. Preuve, selon l'opérateur, que les refus n'étaient pas justifiés. Pas plus que celui de l'été 2022 qui retoque le projet de Villers-Campsart. Agnès Busquet, directrice de Ventelys, regrette que «ces refus systématiques de délivrance des autorisations» confortent chez certains la conviction que les éoliennes sont «au mieux inutiles, au pire néfastes». Selon la responsable de l'opérateur, il conviendrait d'ailleurs de relativiser le «narratif de la saturation» mis en avant dans les villages picards. Elle fait valoir que dans certains Länder allemands où de nouveaux parcs sont programmés (Saxe-Anhalt, Brandebourg), «la densité d'installation d'éoliennes est similaire voire supérieure à celle de la Somme». Pas sûr que l'argument impressionnera du côté de Villers-Campsart.

Pour surmonter ces pénibles obstacles, les opérateurs devraient pouvoir compter sur le projet de loi d'accélération discuté ce mardi en commission par les députés et sénateurs. Dans les faits, rien n'est moins sûr. Contre l'avis du gouvernement, «la saturation» a de bonnes chances d'être désormais reconnue par la loi. Le député Renaissance Pierre Cazeau prévient que cette disposition pourrait bloquer des centaines de projets. Une loi d'accélération qui rendrait possible un grand ralentissement ? Dans la Somme, c'est le rêve de bien des villageois. ◀

LES PARLEMENTAIRES ENTRENT DANS LE DÉBAT

Une commission mixte de l'Assemblée et du Sénat se réunit ce mardi pour débattre d'un texte de loi d'accélération des énergies renouvelables (ENR). Seul pays de l'UE à ne pas avoir atteint son objectif de 23% d'ENR dans son mix énergétique, la France prétend rattraper son retard, y compris dans le développement des éoliennes terrestres : prévisions de 6500 nouveaux mâts pour atteindre 14500 au total d'ici 2050. Parmi les dispositions les plus controversées, les parlementaires débattront du maintien dans le projet de loi de la déclaration «d'intérêt public majeur» qui permet de simplifier les procédures en s'affranchissant de contraintes liées à la préservation de la biodiversité. Ils devront aussi s'entendre sur la prise en compte des «effets de saturation visuelle dans le paysage» et sur la possibilité pour les élus locaux de définir des «zones d'accélération».

